

ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

– DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18ter.1)

I.	Office qui envoie la déclaration :  Office des Brevets de la République de Bulgarie 52b, boul. Dr.G.M.Dimitrov, BG-1040 SOFIA, Bulgarie www.bpo.bg
II.	Numéro de l'enregistrement international : 446 944A.
III.	Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international) : Chanel SARL
IV.	La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés.
V.	Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration :  
VI.	Date : 14.06.2012